



# Fédération Sportive et Gymnique du Travail

## Commission Cycliste de la Haute-Garonne

10, Boulevard Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 - Fax : 05.34.36.12.44

Email : [accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org) - site Internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

### REGLEMENT EPREUVE CYCLISTE ROUTE

**DATE : 30 AOUT 2020**

**CLUB : VELO CLUB ROQUETTOIS OMNISPORTS**

**NOM DE L'EPREUVE : TROPHEE DU CANTON (Hommage à Gilles LAÏLE).**

**Epreuve du Challenge d'Automne**

**LIEU : ROQUETTES 31120 – Stade du Champ du Moulin**

#### LONGUEUR DU CIRCUIT : 3 KM

Catégories	Heures dossards	Heures départ	Nombre de tours	Total kms	Récompenses
1 <sup>ère</sup>					<b>3 PREMIERS PAR CATEGORIE CHALLENGE SPRINTER NOMBREUSES PRIMES</b>
2 <sup>ème</sup>	14H15	15H30	25	75	
3 <sup>ème</sup>	14H15	15H33	25	75	
4 <sup>ème</sup>	12H30	13H30	22	66	
5 <sup>ème</sup>	12H30	13H30	21	63	
Cadets	12H30	13H35	15	45	
Minimes	12H30	13H38	10	30	
Féminines	12H30	Suivant catégorie	Suivant catégorie	Suivant catégorie	

**ENGAGEMENTS:** En application du protocole sanitaire COVID 19 l'inscription et le règlement à l'épreuve, s'effectueront exclusivement sur internet à partir du 03 août 2020 jusqu'au 28 août 2020, à l'adresse suivante :

[https://www.linscription.com/VCRO\\_Trophee\\_du\\_Canton-49146](https://www.linscription.com/VCRO_Trophee_du_Canton-49146)

**REMISE DES DOSSARDS :** Parking stade du Champ du Moulin (Respect du protocole sanitaire)

**NB :** Course ouverte aux non licenciés FSGT. Présentation d'une licence en cours de validité ou d'un certificat médical. Les 1<sup>ères</sup> catégories courent dans le peloton des 2<sup>èmes</sup> catégories et seront récompensés uniquement s'ils sont vainqueurs de la course.

Epreuve ouverte aux catégories de valeurs renseignées ci-dessus, disputée sous les règlements cyclistes FSGT d'Occitanie- Pyrénées et du règlement fédéral FSGT. Les signaleurs seront mis en place ¼ d'heure avant le 1<sup>er</sup> départ.

Braquets minimes garçons et filles : 7,01 (46x14)

Cadets ou Cadettes : 7m62 (50x14)

En accord avec les Commissaires, et en fonction du nombre d'engagés, l'organisateur peut décider de regrouper ou de séparer des pelotons.

Les Commissaires se réservent le droit, pour causes de conditions climatiques, de modifier le nombre de tours. Le port du maillot est obligatoire pour recevoir les récompenses.